

de Calgary-Nord, le fait est que le comité spécial a déjà pris connaissance de ce même amendement, pour l'essentiel du moins. Le député de Calgary-Nord a reconnu avec moi que ce n'était pas un bon amendement. Le député de Cardigan a reconnu que nous avions raison et a retiré l'amendement. Le redemander serait de la sottise pure, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Que tous ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant:** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur suppléant:** Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le scrutin par appel nominal sur la motion proposée est réservé.

Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, deux heures.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---